

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 Mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20250321-2025-del-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 06

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 08

Date de transmission
en préfecture :

21 MARS 2025

Par suite d'une convocation en date du 11 mars 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 18 mars à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Frédéric OTTO, Joël LANCASTRE, Juliette FARNABE, Nicolas BRESLAU, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Frédéric OTTO donne procuration à Ernand BOULON, Joël LANCASTRE donne procuration à Luigi LANCASTRE, Juliette FARNABE donne procuration à Sonia JEREMIE-CAMALET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Jules OTTO.

Secrétaire de séance : Louis-Jules DARES

Recrutement dans le cadre du dispositif PEC

Le **Maire expose** aux membres du Conseil Municipal la nécessité de recourir au dispositif PEC (Parcours Emploi Compétence).

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner nos publics en difficultés et particulièrement ceux les plus éloignés du marché du travail, vers une inclusion durable dans l'emploi ;
- Faciliter l'accès à la formation de ces publics favorisant ainsi leur employabilité ;
- Répondre à un besoin au sein des services de la collectivité en termes d'effectif, notamment dans les domaines de l'animation périscolaire, de l'amélioration du cadre de vie et de la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre de ce dispositif, la collectivité bénéficie d'une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi

Vu la Circulaire n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2023/14 du 7 avril 2023 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de 15 personnes dans le cadre du dispositif PEC.

Article 2 : D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat pour sa participation.

Article 3 : D'inscrire les crédits correspondants sur le budget Primitif 2025 de la Commune aussi bien en Recette qu'en Dépense.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **24 MARS 2025**

Pour expédition conforme
Le Maire



Jules OTTO